

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 4 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Roger PEDOJA pour Eva ARTETA-CRISTIN ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Guillemette DEBORDE pour Gisèle COIN.

Absent excusé :

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Florian JEDYNAK.

Objet : Modification de la composition de la commission des autorisations d'urbanisme

Auteur : JC BESSY-MALPEYRE

Rapporteur : Eric BELLOT

Par délibération du 27 mai 2021, le Conseil municipal avait décidé la création d'une commission permanente des autorisations d'urbanisme et procédé à la désignation de ses membres.

Considérant sa délégation en matière de commerce local, il apparaît opportun d'y désigner Madame Isabelle BOGAS, afin notamment d'éclairer l'avis de la commission sur les dossiers d'urbanisme relevant de sa délégation.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L422-1,
- VU l'article L2121-22 code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération D66 du 27 mai 2021, portant création d'une commission permanente des autorisations d'urbanisme et désignation de ses membres,
- VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

DECIDE :

- **De désigner** Madame Isabelle BOGAS comme membre de la commission des autorisations d'urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 11 mai 2023

**Le secrétaire,
Florian JEDYNAK.**



**Le Maire,
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 17/05/2023
- Publication par voie électronique le 17/05/2023